

## Culture de l'amidonnier et de l'engrain: fiche technique

### Exigences:

L'amidonnier et l'engrain sont d'anciennes variétés locales peu résistantes à la verse. Elles ne supportent que très peu d'engrais azotés et conviennent donc à la culture extensive sur des sols marginaux. Les conditions idéales pour la culture de l'amidonnier et de l'engrain se trouvent dans les régions au climat favorable, c'est-à-dire plutôt sèches et chaudes.

### Sols / emplacement:

L'amidonnier et l'engrain trouvent des conditions idéales sur des sols chauds et pierreux, exposés au sud ou situés en plaine. Les sols humides et très riches en humus conviennent mal à la culture. Pour les semis d'automne, il faut éviter les cuvettes froides.

### Culture:

Les deux espèces peuvent être cultivées comme céréales d'automne ou de printemps. Plusieurs variétés d'amidonnier sont disponibles, certaines convenant mieux à la culture d'automne et d'autres à celle de printemps. Les semis d'automne doivent avoir lieu entre mi-octobre et début novembre. Pour la culture de printemps, le semis doit être effectué le plus tôt possible car, comme pour le blé de printemps, il existe un risque d'infestation par la mouche jaune des chaumes (ou chlorops).

### Semences:

L'amidonnier et l'engrain se cultivent avec d'anciennes variétés locales dont les semences ne peuvent pas être certifiées. Les semences peuvent être commandées auprès de Sativa AG à Rheinau.

### Quantité de semences:

Amidonnier : 1.3 - 1.5 kg/a

Engrain : 1.5 kg/a

### Période de semis:

Culture d'automne : de mi-octobre à mi-novembre

Culture de printemps : le plus tôt possible (à cause de la mouche jaune des chaumes)

### Rotation des cultures:

L'amidonnier et l'engrain occupent la même place que le blé dans la rotation et sont donc à considérer comme le blé (max. 50 % de blé dans la rotation, y compris l'épeautre, l'amidonnier et l'engrain). Les semis d'automne conviennent également comme dernière culture avant la mise en place d'une nouvelle prairie artificielle.

### Fumure:

Léger apport de fumier (20 t/ha) lors du travail du sol ou léger apport de lisier (20 à 30 m3, bien dilué) au démarrage de la végétation ou lors du tallage. Après prairie, il est recommandé de ne pas apporter de fumure.

### Lutte contre les adventices:

Etant donné que l'on n'utilise que peu d'engrais et que les deux espèces poussent haut, le potentiel d'envahissement par les adventices est en général faible. L'amidonnier et l'engrain lèvent plus lentement que le blé. La culture peut être fortement affaiblie par un passage de herse étrille imprudent. La plupart des agriculteurs renoncent donc généralement au désherbage mécanique. L'amidonnier et l'engrain concurrencent bien les éventuelles adventices tardives.

**Maladies:**

Les variétés utilisées sont très robustes face aux maladies et sont peu attractives pour le criocère des céréales.

**Rendement attendu:**

Amidonnier : 20-35 dt/ha (non décortiqué)

Engrain : 20-30 dt/ha (non décortiqué)

**Récolte:**

L'amidonnier d'automne et l'engrain d'automne sont battus vers la fin juillet. L'amidonnier de printemps et l'engrain de printemps sont récoltés entre le début et la mi-août. Les deux espèces sont des céréales vêtues (les glumes restent collées à la graine et doivent être retirées par un processus de décortiquage). Le réglage de la moissonneuse-batteuse doit donc en tenir compte (similaire à celui de l'épeautre). Contrôler l'éjection des grains sous l'andain de paille. L'amidonnier et l'engrain sont ensuite décortiqués dans un moulin spécial.

**Stockage:**

L'amidonnier et l'engrain doivent être stockés au sec avec une humidité maximale de 14,5 %. La mesure de l'humidité doit être effectuée sur les grains décortiqués.

**Qualité:**

Le poids à l'hectolitre de l'amidonnier se situe entre 45 et 55 kg, celui de l'engrain entre 50 et 60 kg. La verse diminue considérablement la qualité..

**Prix récolte 21:**

165.-/100kg

**Centre collecteur:**

Etagnières F. Chambettaz



Engrain

**Contact Biofarm**

Hansueli Brassel

[brassel@biofarm.ch](mailto:brassel@biofarm.ch)

062 957 80 52

Biofarm Genossenschaft  
Beim Bahnhof  
CH-4936 Kleindietwil

+41 62 957 80 50  
[info@biofarm.ch](mailto:info@biofarm.ch)  
[www.biofarm.ch](http://www.biofarm.ch)



Biofarm ist Gründungsmitglied der Bio Suisse, Bio-Zertifizierung CH-BIO-006